

L'an deux mille vingt-deux,

Le jeudi 22 septembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 14/09/2022

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Cécile SAUVETRE, Julien BONNET, Alexandre RAMBAUD, Thomas MICHONNEAU, Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU, Myriam COUTANCEAU, Benoit GOUBAND, David JARRY, Guy NOGRET.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Déborah DUBUIS (pouvoir à Cécile SAUVETRE, Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU.

Cécile SAUVETRE a été élue secrétaire de séance.

N° 2022-049 Vente caveau et concession à Monsieur COMPAGNON Marcel

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que Monsieur COMPAGNON Marcel, souhaite acquérir une concession ainsi que le caveau (N° du Plan : IV – Rang H – Concession n° 4) pour la somme totale de 1.600 € afin d'inhumer sa femme Mme COMPAGNON Marylène.

Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire et à l'unanimité :

ACCEPTE de vendre le caveau à Mr COMPAGNON Marcel pour la somme de 1.500 € (mille cinq cent euros)

ACCEPTE de vendre la concession (N° du Plan : IV – Rang H – Concession n° 4) pour la somme de 100€ (cent euros) et pour une durée de 50 ans.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette vente.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie certifiée conforme et exécutoire, publié ce jour.

LARGEASSE, le 28 septembre 2022
Le Maire, Jean-Jacques GROLLEAU

